

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

**Session annuelle
du Conseil d'administration**

Rome, 6–10 juin 2005

QUESTIONS DE POLITIQUE GÉNÉRALE

**Point 5 de l'ordre du
jour**

*Pour information **



Distribution: GÉNÉRALE
WFP/EB.A/2005/5-C
29 avril 2005
ORIGINAL: ANGLAIS

NOTE D'INFORMATION SUR LES PROGRÈS DE LA MISE EN OEUVRE DE LA POLITIQUE DU PAM CONCERNANT LA PROBLÉMATIQUE HOMMES-FEMMES (2003–2007)

* Conformément aux décisions relatives à la gouvernance que le Conseil d'administration a approuvées à sa session annuelle et à sa troisième session ordinaire de 2000, les documents soumis au Conseil pour information ne sont discutés que si un de ses membres le demande expressément, suffisamment avant la séance, et si la présidence décide de faire droit à cette demande, considérant qu'il s'agit d'une utilisation appropriée du temps du Conseil.

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site WEB du PAM (<http://www.wfp.org/eb>).

NOTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour information.

Le Secrétariat invite les membres du Conseil qui auraient des questions de caractère technique à poser sur le présent document, à contacter les fonctionnaires du PAM mentionnés ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil.

Directeur de la Division des stratégies,
des politiques et de l'appui aux
programmes (PDP):

M. S. Samkange

tél.: 066513-2767

Chef de l'Unité de la problématique
hommes-femmes, (PDPG):

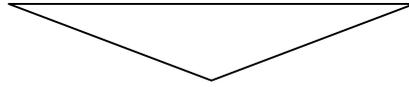
Mme A. Faye

tél.: 066513-3671

Pour toute question relative à la distribution de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter le Superviseur de l'Unité des réunions et de la distribution (tél.: 066513-2328).



PROJET DE DECISION*



Le Conseil prend note de la "Note d'information sur les progrès de la mise en oeuvre de la politique du PAM concernant la problématique hommes-femmes (2003-2007)" (WFP/EB.A/2005/5-C).

* Ceci est un projet de décision. Pour la décision finale adoptée par le Conseil, voir le document intitulé "Décisions et recommandations" publié à la fin de la session du Conseil.



A. EXAMEN A MI PARCOURS DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE CONCERNANT LA PROBLÉMATIQUE HOMMES-FEMMES (2003–2007)

APERÇU

1. Un examen à mi parcours de la politique du PAM concernant la problématique hommes-femmes (2003-2007) a été réalisé de décembre 2004 à mars 2005 par deux consultants externes. Il s'agissait de procéder à un examen sur documents de la mise en œuvre de la politique concernant la problématique hommes-femmes et à des entretiens approfondis avec des membres du personnel au siège et dans les bureaux régionaux et les bureaux de pays¹.
2. L'examen consistait à i) examiner les progrès de la mise en œuvre des quatre volets fondamentaux de la politique concernant la problématique hommes-femmes (directives pour la mise en œuvre des Engagements renforcés en faveur des femmes (ERF), enquêtes de référence et de suivi, Initiative pour la formation et l'apprentissage et Recherche qualitative en matière de bonnes pratiques sur le terrain —Études de cas sur le contrôle par les femmes des secours alimentaires); ii) évaluer les changements liés à la mise en œuvre des ERF sur la Division des ressources humaines ainsi que sur les activités de communication et de plaidoyer; iii) déterminer comment se perçoit la possibilité de mettre en pratique les nouvelles caractéristiques de la politique concernant la problématique hommes-femmes; et iv) passer en revue les mécanismes institutionnels de mise en œuvre de la politique concernant la problématique hommes-femmes en vue de formuler des recommandations pour assurer sa pleine mise en œuvre d'ici à 2007.
3. Des progrès considérables ont été faits, qu'il s'agisse de la mise en œuvre des quatre volets fondamentaux du programme, du renforcement des mécanismes institutionnels et de mise en œuvre des mesures connexes prises pour assurer l'intégration de la problématique hommes-femmes. L'examen ayant été mené selon des modalités participatives, la plupart des recommandations ont déjà été incorporées dans les plans de travail des différentes unités; un tableau sera élaboré pour faire apparaître les mesures prises.

PRINCIPALES CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Directives relatives à la mise en œuvre des ERF

4. Les directives relatives à la mise en œuvre des Engagements renforcés en faveur des femmes étaient très détaillées, mais contenaient des renseignements très utiles et établissaient les liens entre les ERF, les Priorités stratégiques connexes du PAM (PS) et les objectifs du Millénaire pour le développement. À la suite de l'examen, il a été recommandé i) d'élaborer une liste de contrôle pour faciliter la mise en œuvre des ERF et d'en accélérer la diffusion par intranet et iii) de mobiliser des ressources pour traduire les directives dans les langues officielles des Nations Unies.

¹ Le rapport complet peut être obtenu sur demande adressée au PDBT.



Engagements renforcés en faveur des femmes: initiative pour la formation et l'apprentissage

5. L'Initiative pour la formation et l'apprentissage, menée dans le cadre d'ateliers organisés par les bureaux régionaux et les bureaux de pays et fondée sur les priorités stratégiques et de gestion du PAM, était adaptée aux problèmes régionaux et aux opérations spécifiques des pays. À la fin de 2004, une "formation de formateurs" pour les ateliers des bureaux de pays, deux ateliers régionaux et 16 ateliers de bureaux de pays consacrés aux ERF avaient été organisés. Du fait que les fonctionnaires du PAM, une fois formés, n'étaient pas toujours disponibles pour assurer la formation dans les bureaux de pays, on a recouru aux services de formateurs externes; l'absence de formation, en particulier dans les bureaux auxiliaires posait un problème. À l'issue de l'examen, il a été recommandé, d'une part, d'organiser des ateliers sur les ERF dans tous les bureaux de pays d'ici à 2007 et de cibler les bureaux auxiliaires du PAM et les partenaires de coopération et d'autre part, de réviser le plan d'action pour la formation des formateurs les ateliers de formation. L'évaluation des différents ateliers a montré que l'approche participative utilisée donnait satisfaction et que la formation était perçue comme un investissement utile car les questions qui avaient été soulevées étaient incorporées dans les plans de travail des bureaux de pays.

Enquêtes de référence

6. Le calendrier de mise en œuvre des ERF prévoyait la conduite d'enquêtes de référence dès le début de la mise en œuvre de la politique concernant la problématique hommes-femmes. Les enquêtes de référence 2004, selon un principe conforme à la gestion axée sur les résultats ont été exécutées en deux étapes: tout d'abord, 48 pays ont participé à une autoévaluation de l'état d'avancement de la mise en œuvre des ERF; ensuite, 28 pays ont mené des enquêtes sur place qui ont permis d'obtenir des renseignements sur la mise en œuvre du programme. Selon l'examen, les enquêtes de référence ont permis de faire le point de la situation au début de la mise en œuvre de la politique concernant la problématique hommes-femmes et constituent des repères pour les enquêtes de suivi qui seront faites pour mesurer les résultats. À l'issue de l'examen, il a été recommandé de réunir des informations sur le processus d'enquêtes aux fins de référence à l'avenir et d'analyse des résultats en temps voulu (voir section B).

Recherche qualitative en matière de bonnes pratiques sur le terrain: études de cas

7. Des études de cas ont été faites dans six pays pour déterminer les moyens de mettre en œuvre certains des ERF compte tenu de la diversité des environnements socioculturels locaux. Elles ont contribué à cerner les facteurs qui limitaient la capacité du PAM de mettre en œuvre certains des ERF, dont l'insuffisance de fonds et de personnel, l'absence de formation et les obstacles socioculturels, et d'exposer un certain nombre de bonnes pratiques. Elles ont montré qu'il importait, pour le personnel du PAM et ses partenaires, d'avoir accès à l'information sur la mise en œuvre des ERF. (Voir section C).

Mécanismes institutionnels

8. Plusieurs mécanismes institutionnels, tels que des équipes responsables pour la problématique hommes-femmes et une unité élargie de la problématique hommes-femmes ont été mis en place mais cela n'a pas été le cas pour l'équipe spéciale de haut niveau qu'il avait été prévu de constituer. À l'issue de l'examen, il a été recommandé de confier les attributions de cette équipe au Comité de l'assurance qualité des programmes qui venait d'être créé, car l'intégration de la problématique hommes-femmes dans les programmes est



un élément déterminant de leur qualité. S'agissant du budget, l'examen a montré que des dispositions pertinentes figuraient dans les directives sur les activités concernant la problématique hommes-femmes, mais qu'aucun mécanisme ne permettait de suivre les dépenses consacrées à ces activités dans le Système mondial et réseau d'information du PAM (WINGS). Les bureaux de pays étaient de plus en plus tenus responsables de l'intégration de la problématique hommes-femmes dans leur budget. Il fallait se féliciter de l'appui financier accru apporté par le PAM à la mise en œuvre de la politique concernant la problématique hommes-femmes qui traduisait un fort engagement de l'Organisation à cet égard, le défi étant de maintenir le financement au même niveau.

Intégration de la problématique hommes-femmes

9. L'examen a montré que, bien que le processus ne soit pas encore achevé, l'intégration par le PAM de la problématique hommes-femmes avait progressé de façon spectaculaire; bien souvent, ces progrès résultent de la coordination assurée par l'Unité de la problématique hommes-femmes. Cette problématique a été intégrée aux travaux d'analyse et de cartographie de la vulnérabilité (ACV); son incorporation dans les directives relatives à l'évaluation des besoins d'urgence liés à la sécurité alimentaire est en cours et il est prévu de l'incorporer aussi à la planification d'urgence. Les questions de parité entre les sexes sont inscrites dans les processus de vérification et l'inspection. De nouvelles questions liées à la politique concernant la problématique hommes-femmes ont été identifiées, qui permettaient d'intensifier les efforts faits pour prévenir l'exploitation et la violence sexuelles à l'encontre des bénéficiaires et d'apporter aux bureaux de pays des orientations quant aux problèmes sexospécifiques du VIH/sida. Il a été recommandé à l'Unité de la problématique hommes-femmes de solliciter les conseils d'experts pour élaborer une stratégie complète de plaidoyer et de communications.
10. Les statistiques de la Division des ressources humaines pour les deux dernières années font apparaître une évolution mitigée, dont il ressort que la promotion de l'égalité entre les sexes dans les ressources humaines continue de poser des difficultés malgré une amélioration rapide depuis le début des années 90. Il a été recommandé de procéder à une étude approfondie pour identifier les causes de la lenteur des progrès vers la parité entre les sexes dans les différentes catégories de personnel au cours des deux dernières années.

B. ENQUETE DE REFERENCE DE 2004 SUR LES ERF: RESUME DES PRINCIPALES CONCLUSIONS DE L'AUTOEVALUATION

11. L'enquête d'autoévaluation réalisée dans les bureaux de pays en 2004 avait pour principal objectif de déterminer comment les ERF étaient pris en compte dans les descriptifs de projet du PAM et dans les accords avec les partenaires, et dans quelle mesure ils étaient effectivement mis en œuvre dans les opérations appuyées par une aide alimentaire du PAM. D'après les résultats des autoévaluations menées dans 48 bureaux de pays, 70 pour cent des 128 accords de pays signés avec les gouvernements pays, exposaient les priorités liées aux ERF.

PRINCIPALES CONCLUSIONS

- **ERF I: Répondre aux besoins nutritionnels spécifiques des femmes enceintes et des mères allaitantes et —lorsqu'il y a lieu— des adolescentes et susciter chez elles une prise de conscience accrue des questions de santé et de nutrition.**



Dans près de 90 pour cent des interventions nutritionnelles, des femmes enceintes et des mères allaitantes ont reçu des aliments enrichis en micronutriments et des séances d'information sur la nutrition, la santé et les soins ont été organisées. Dans 70 pour cent environ de ces interventions, des séances d'information sur la prévention du VIH/sida étaient prévues.

➤ **ERF II: Élargir les activités qui permettent aux filles de fréquenter l'école**

La moitié au moins des élèves bénéficiant d'une aide du PAM était des filles dans 40 pour cent des pays dans lesquels étaient menés des programmes d'alimentation scolaire.

➤ **ERF III: Veiller à ce que les femmes tirent des avantages au moins égaux des avoirs créés au moyens d'activités vivres pour la formation (VPF) et d'activités vivres-contre-travail (VCT).**

Dans 67 pour cent des activités VCT, une analyse de la situation différenciée par sexe a été entreprise au stade de la conception du programme de manière à faire en sorte que l'avoir à créer corresponde à un besoin des femmes et des adolescentes des ménages exposés à l'insécurité alimentaire, et que les femmes et les filles obtiennent 50 pour cent au moins des avantages découlant de l'avoir créé.

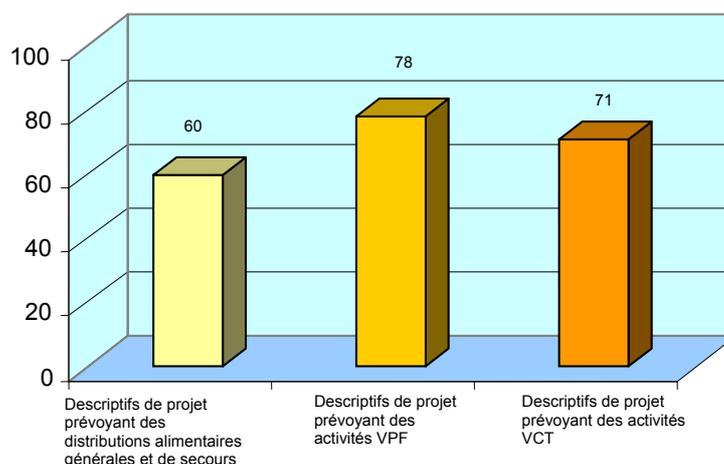
65 pour cent des participants aux activités VPF étaient des femmes.

➤ **ERF IV: Aider les femmes à contrôler les rations destinées aux ménages.**

Les femmes ont été encouragées à prendre elles-mêmes livraison des rations dans 90 pour cent des activités de secours; elles étaient titulaires des cartes de rations dans 67 pour cent des distributions alimentaires générales/de secours.

➤ **ERF V: Faire en sorte que les femmes soient également représentées au sein des comités de distribution des vivres et des autres organismes locaux participant à l'exécution des programmes**

Les descriptifs de projet mettaient généralement l'accent sur la place des femmes davantage en tant que membres qu'en tant que dirigeantes: L'objectif consistant à assurer que les femmes constituent la moitié au moins des membres dirigeants des comités de distribution des vivres est énoncé dans 60 pour cent des descriptifs de projet qui prévoient des distributions générales de produits alimentaires, 71 pour cent de ceux qui prévoient des activités VCT et 78 pour cent de ceux qui prévoient des activités VPF (voir graphique).



➤ **ERF V: Faire en sorte qu'une perspective différenciée par sexe soit intégrée systématiquement aux activités de programmation**

Des exercices d'examen et d'évaluation des programmes intégrant une analyse des données ventilées par sexe ont été partiellement réalisés ou menés à terme dans 95 pour cent des bureaux de pays; 84 pour cent des bureaux de pays ont repéré, à l'échelon national ou local, certains aspects de la vulnérabilité liés à la problématique hommes-femmes.

➤ **ERF VII: Contribuer à créer un environnement qui reconnaisse le rôle important que les femmes jouent dans la sécurité alimentaire des ménages et qui encourage aussi bien les hommes que les femmes à réduire les inégalités entre les sexes**

Près de 80 pour cent des bureaux de pays ont mis au point et diffusé des messages de sensibilisation visant à faire comprendre que les ménages et les sociétés progressent dans leur ensemble lorsque la nutrition, l'éducation et les compétences des femmes s'améliorent, que les femmes participent plus activement aux activités économiques et qu'elles ont plus d'influence sur la prise des décisions.

➤ **ERF VIII: Progresser sur la voie d'une égalité entre hommes et femmes dans les domaines du personnel, des possibilités et des responsabilités et veiller à ce que les politiques de gestion des ressources humaines tiennent compte des sexospécificités des hommes et des femmes et offrent aux fonctionnaires la possibilité de concilier leurs priorités personnelles et professionnelles.**

Plus de la moitié des bureaux de pays ont identifié la possibilité de prendre des dispositions spéciales en matière de recrutement de façon à assurer un meilleur équilibre entre hommes et femmes dans les fonctions et postes pour lesquels il existait un écart supérieur à 25 pour cent.

C. LE CONTROLE DES VIVRES PAR LES FEMMES DANS LES ETUDES DE CAS SUR LES SECOURS ALIMENTAIRES

12. De juin à septembre 2004, des études de cas ont été menées à bien dans six pays: Colombie, Indonésie, Kenya, Rwanda, Sierra Leone et Zambie. Il s'agissait d'évaluer la mise en œuvre des ERF qui étaient liés au contrôle des vivres par les femmes dans le contexte des distributions de secours et la participation des femmes à la prise des décisions (ERF IV et V). Au Kenya et en Sierra Leone, l'étude a été menée en collaboration avec le Haut Commissariat pour les réfugiés de façon à déterminer dans quelle mesure les engagements envers les femmes mis en œuvre par ce dernier étaient complémentaires des ERF. L'étude avait pour objet de recenser les bonnes pratiques et les insuffisances, perçues par les bénéficiaires et par les communautés, de la mise en œuvre desdits engagements, et de formuler des recommandations pour faciliter cette mise en œuvre.

PRINCIPALES CONCLUSIONS

13. L'un des principaux résultats des études de cas a été de permettre de valider les mesures prises au titre des ERF eu égard à leur importance pour les bénéficiaires et à leur impact sur la vie des femmes.
14. Quatre grandes conclusions ont été tirées:
- Le fait de délivrer les cartes de rations aux femmes les a responsabilisées. Elles ont déclaré qu'elles avaient une plus grande estime de soi, qu'elles se sentaient utiles dans



leur communauté et qu'elles avaient un meilleur contrôle des vivres. Les femmes qui ont assumé des responsabilités ont suscité du respect chez les hommes et l'attitude des hommes à l'égard des femmes en général évolue peu à peu.

- Le transfert au PAM de la responsabilité de l'aide alimentaire destinée aux réfugiés permet au Programme de coopérer plus facilement avec le Haut Commissariat pour les réfugiés pour donner aux femmes un meilleur contrôle des vivres et pour assurer leur participation à la prise des décisions.
 - Préconiser un contrôle accru des femmes sur les vivres risque de s'ajouter aux multiples charges dont elles s'acquittent déjà et, dans une certaine mesure, de les mettre en danger. Certaines femmes pensaient qu'aller chercher les rations alimentaires était une tâche comparable à celles qu'elles accomplissaient tous les jours en transportant de l'eau ou du linge mouillé sur de longues distances; d'autres trouaient cette tâche pénible quand le point de distribution était très éloigné de chez elles. De plus, les femmes risquaient parfois d'être agressées quand elles prenaient livraison des vivres et les rapportaient chez elles.
15. Les activités de plaidoyer et de coordination menées par le PAM pour mettre en œuvre les ERF aux échelons national et régional sont très importantes.

RECOMMANDATIONS

Il conviendrait de:

- Veiller à tenir compte des sensibilités culturelles dans la conception des cartes de rations. Il est primordial de consulter les communautés et les hommes en particulier de façon à obtenir leur appui aux initiatives d'autonomisation des femmes.
- Engager avec les femmes un dialogue sur les différents aspects logistiques des distributions alimentaires, et prendre des mesures pour éviter qu'elles ne soient surchargées de travail et mises en danger.
- Formuler de meilleures stratégies de mobilisation de fonds pour la mise en œuvre de la politique concernant la problématique hommes-femmes.
- Améliorer la collaboration avec les gouvernements et les partenaires coopérants dans les domaines du plaidoyer et du renforcement des capacités de manière à les aider à mettre en œuvre les ERF.
- Créer des «espaces sociaux protégés» à l'intention des femmes pour les responsabiliser davantage et leur permettre de participer à la planification et à l'exécution des programmes et de mieux se faire entendre en public.



LISTE DES SIGLES UTILISES DANS LE PRESENT DOCUMENT

ACV	Analyse et cartographie de la vulnérabilité
ERF	Engagements renforcés en faveur des femmes
VCT	Vivres-contre-travail
VIH/sida	Virus de l'immunodéficience humaine/syndrome d'immunodéficience acquise
VPF	Vivres pour la formation
WINGS	Système mondial et réseau d'information du PAM

